



CNMSS
L'engagement au service
des militaires

MENTION D'INFORMATION

La CNMSS utilise l'outil Grecot mis en place par la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) afin de gérer les différentes phases des recours contre tiers (phase amiable, phase de conciliation, phase contentieuse).

Ce dispositif a pour objet de permettre à la CNMSS de récupérer, auprès du tiers responsable, les prestations versées à la victime.

L'accès aux données des assurés de la CNMSS enregistrées dans Grecot est exclusivement autorisé aux seuls agents de la CNMSS habilités à cet effet et dans la limite du besoin d'en connaître.

Les catégories de données traitées dans Grecot sont les suivantes :

- **Données d'identification de la victime:** NIR de l'assuré, NIR du bénéficiaire, nom, prénom, date lieu et rang de naissance, adresse, code postal, ville ;
- **Données du sinistre :** date accident/date du fait générateur, source de détection, date de signalement, rang de l'accident, description des circonstances de l'accident, date d'envoi de la notification de créance, date de consolidation, risque, code protocole, responsabilité, numéro d'immatriculation, nature du sinistre, responsabilité du tiers ;
- **Intervenants :** tiers responsables, compagnies, avocats, témoins et juridictions : civilité, nom, prénom, nom marital, téléphone, email, fax, adresse, code postal, ville) ;
- **Prestations retenues dans le cadre du recours contre tiers :** code acte, date début, date fin, montant réel, montant remboursé, validation médecin, avis médecin, références archives ;
- **Frais futurs (Service médical) :** type de prestation, code acte, code intitulé, médicament, coefficient, prix unitaire, nombre, fréquence, durée, montant ;
- **Frais futurs (Service administratif) :** Résultat, explications, montant ;
- **Frais du dossier :** Frais payés, frais de procédure récupérable (FRT), frais payés non récupérables, date, montant payé, montants à récupérer, nature dépense, nature compte, motif/lien, agent, n° pièce, bénéficiaire, dommages et intérêts, date du jugement, montant, nature, débiteur, lien ; indemnités de frais de retard et de frais de gestion (IFR/IFG), date, montant, montant créance, nature, débiteur, motif, agent gestionnaire du dossier;
- **Créance due par le tiers responsable :** n° agent, date, libellé, nature du compte, type, montant ;
- **Recouvrement de la créance :** coordonnées du débiteur, montant dû, montant payé, solde ;
- **Echéance du règlement de la créance :** type, motif, date de l'échéance, commentaire, traitée, agent ;
- **Courriers :** échanges avec les intervenants.

Ces données sont conservées pendant 10 ans à l'issue de la clôture du dossier puis archivées pendant 40 ans à des fins de gestion des cas particuliers comme par exemple les aggravations.

Des mesures de sécurité appropriées garantissent la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données traitées contre tout accès non autorisé.

Conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données, les assurés disposent du droit d'accès, de rectification et de limitation aux données les concernant. Le droit d'opposition n'est pas applicable à ce traitement qui est nécessaire à l'exécution d'une obligation légale par la CNMSS.

Ces droits sont pris en compte sur demande adressée au Directeur ou au délégué à la protection des données de la CNMSS.

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles :

Commission Nationale Informatique et libertés (CNIL)- 3 place de Fontenoy- TSA 80715-75334 PARIS cedex 07.